

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Un bienfaiteur de l'humanité

En un temps où l'on parle sans cesse de la nécessité d'augmenter en France le chiffre des naissances et de diminuer celui de la mortalité, personne ne saurait rester indifférent à l'hommage qu'il s'agit aujourd'hui de rendre au maître de la science obstétricale française, le docteur Tarnier qui, mort récemment, fut non seulement un savant désintéressé et incontesté, mais encore un bienfaiteur de l'humanité.

Alors qu'il était interne à la Maternité de Paris, en 1857, navré de la mortalité effrayante qui y sévissait, Tarnier se mit à rechercher la cause de cette mortalité chez les nouvelles accouchées, et ne tarda pas à proclamer que la fièvre puerpérale était une maladie contagieuse. Cette découverte lui servit de sujet de thèse de doctorat.

Il fallut à Tarnier de longues années de patience et de luttes, non seulement pour soutenir ses idées, mais encore pour les mettre en pratique. Il eut des adversaires dans ses maîtres (et non parmi les moins illustres de l'époque) qui n'acceptaient point les idées du jeune interne et les regardaient comme subversives. Enfin, Tarnier eut à lutter contre l'éternelle routine ! Elle fut son plus implacable adversaire !... Et cependant, ce qu'il proposait était bien simple. « Isolez disait-il, les femmes atteintes de la fièvre puerpérale de celles qui ne le sont pas et vous verrez l'épidémie disparaître. »

Ce n'est qu'en 1870 seulement qu'il fut autorisé à appliquer sa méthode; c'est-à-dire vingt-trois années après sa découverte, pendant lesquelles un nombre considérable de jeunes mères succombaient aux atteintes de la terrible fièvre. Le résultat ne se fit pas attendre; au bout d'une année d'essai, Tarnier eut la joie de voir ses prévisions se réaliser. De 10 à 12 0/0, la mortalité était tombée à 1 1/2 0/0. Partout où ses conseils étaient suivis l'on annonçait les mêmes résultats.

Après avoir sauvé l'existence de la mère, ce savant infatigable voulut aussi assurer celle d'une foule de petits êtres trop pressés de venir au monde et voués, avant lui, à une mort certaine.

Il fit construire une couveuse semblable à celle en usage au jardin d'acclimatation pour les petits poulets et y fit enfermer les enfants nés prématurément en les maintenant dans une température constante jusqu'à leur complet développement. Puis, ayant remarqué que ces petits êtres se nourrissaient mal n'ayant pas la force de prendre leur nourriture, Tarnier préconisa le gavage qui se pratique en introduisant par le nez ou la bouche de l'enfant un tube en caoutchouc souple surmonté d'un entonnoir en verre au travers duquel on fait passer la quantité de lait nécessaire à chaque tétée.

N'avais-je pas raison de dire que le souvenir du professeur Tarnier doit demeurer impérissable ?

Ses élèves l'ont pensé ainsi, et le 13 décembre dernier, un comité, en tête duquel sont placées les personnalités les plus re-

marquables de la médecine et des sciences biologiques, s'est réuni et a décidé d'ouvrir une souscription publique pour l'érection d'un monument à cet homme éminent qui, toute sa vie, n'a eu d'autre objectif que la conservation de la vie de ses semblables.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 janvier

La Chambre discute le budget de la Justice. M. Cherruyer émet le vœu que des indemnités soient accordées aux personnes qui auraient été poursuivies à tort. Plusieurs orateurs interviennent dans la discussion et M. Milliard promet d'examiner avec la plus scrupuleuse attention les questions qui ont été soulevées dans ce débat.

M. Jaurès pose alors une question à M. le garde des Sceaux à propos d'un nommé Guillaïn, arrêté à Carmaux et maintenu au secret pendant 50 jours. M. Jaurès dépose ensuite une motion ainsi conçue : « La Chambre invite le garde des Sceaux à ne pas déferer légèrement aux délations irresponsables de la sûreté générale. »

Cette motion est repoussée par 288 voix contre 162.

Les divers chapitres du budget sont votés presque sans discussion et la séance est levée.

Séance du 21 janvier

On discute le budget des cultes. M. Bérard prononce un discours très applaudi qui fait sortir la droite de son calme habituel. Dans la discussion très vive, interviennent tour à tour MM. Gayraud, l'abbé Lemire, Chauvière et Méline.

M. Beauquier demande la suppression des crédits pour l'allocation aux vicaires généraux. — Repoussé par 309 voix contre 192.

M. du Halgouet demande un supplément de 228,000 francs pour secours aux églises et aux presbytères. — Repoussé par 298 voix contre 217.

M. de Beauregard propose une réduction de 6,000 fr. sur les crédits alloués au culte israélite. — Repoussé.

Un crédit de 1,200,000 francs est ensuite voté pour les algériens victimes de la sécheresse.

Le budget de la Légion d'honneur est ensuite voté sans observation.

M. Dutreix dépose une proposition invitant le Gouvernement à préparer dans le plus bref délai la dénonciation du Concordat. Il demande l'urgence qui est repoussée par 316 voix contre 171.

Sénat

Séance du 20 janvier

Le président fait l'éloge funèbre de M. Voisins-Lavernière sénateur inamovible décédé.

Le Sénat adopte ensuite le projet sur la convention entre l'Etat et le P. L. M.

Le Sénat vote encore les propositions sur le cautionnement des receveurs d'octroi et sur l'inscription maritime.

INFORMATIONS

Le cabinet de M. Delpeuch

M. Puech, secrétaire particulier de M. Delpeuch, est nommé sous-chef de cabinet du sous-secrétaire des postes et télégraphes en remplacement de M. Tessier, nommé receveur des finances à Neufchâtel.

Un banquet à M. Milliard

La ville des Andelys organise en l'honneur de M. Victor Milliard, ministre de la justice, un banquet qui aura lieu dans les premiers jours du mois de février. La date n'est pas encore fixée.

L'Interpellation Cavaignac

Les constitutionnels se sont réunis pour examiner l'attitude qu'il conviendrait à leur

groupe de prendre pour l'interpellation Cavaignac. Ils ont décidé de faire une démarche auprès du président du Conseil pour lui exposer leurs vues à ce sujet et lui indiquer la voie qu'ils voudraient voir suivre par le cabinet.

L'état-major du gouverneur militaire de Paris

M. Bessières, chef de bataillon au 120^e régiment d'infanterie, a été désigné pour être détaché à l'état-major du gouvernement militaire de Paris (cabinet).

M. Guéneau de Montbeillard, capitaine breveté au 13^e cuirassiers, a été mis en activité hors cadres pour être affecté au service d'état major, en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général Zurlinden.

Mort d'un sénateur

M. de Voisins-Lavernière, sénateur inamovible, est mort à Lavaur.

Le vote des femmes

La Chambre a adopté, après urgence déclarée, la proposition de loi, votée par le Sénat, ayant pour objet de conférer l'électorat aux femmes pour les élections aux tribunaux de commerce.

Le Comité de protestation

Le Comité de protestation contre les agissements du syndicat Dreyfus, a décidé qu'une réunion publique serait tenue aujourd'hui samedi, dans une salle de la rive gauche. Le Comité a de plus résolu, malgré le veto opposé par le gouvernement, d'organiser pour dimanche prochain une grande manifestation populaire.

Un manifeste rédigé par les soins du Comité, sera placardé ultérieurement dans Paris.

Pour nos Hôtes en 1900

Le gouvernement se propose de demander au Parlement l'affectation du pavillon de Flore au séjour des souverains étrangers de passage à Paris. Le ministère des colonies serait transféré ailleurs et le pavillon de Flore recevrait un luxueux aménagement.

Protestation révolutionnaire

Le Figaro annonce que le comité central révolutionnaire organise contre le huis clos une réunion où tous les députés socialistes seront invités à prendre la parole.

Mort de M. Henri Deloncle

M. Henri Deloncle, frère du député des Basses-Alpes, a succombé, à Paris, à une congestion pulmonaire.

Le procès de Zola

Le procès de M. Emile Zola et du journal l'Aurore viendra en cour d'assises, le 7 février prochain.

Zola en correctionnelle

A la requête de MM. Belhomme, Variard et Couard, experts en écritures, le journal l'Aurore vient d'être cité dans la personne de son gérant et de M. E. Zola, auteur de l'article, pour l'audience correctionnelle du mercredi 16 février prochain, 9^e chambre.

Décorations Allemandes

Le « Moniteur de l'Empire » annonce que l'empereur a conféré, pour sauvetage de l'équipage d'un navire allemand, des décorations aux officiers du transatlantique français « la Bourgogne ». Le capitaine Lebœuf a reçu les insignes de l'ordre de la

Couronne de troisième classe; le premier officier Métay, ceux de l'ordre de l'Aigle rouge de troisième classe, et le deuxième officier Unsworth, ceux de l'ordre de la Couronne de quatrième classe.

L'anarchiste Etiévant

C'est pour un article intitulé : *Le lapin et le chasseur* paru dans le *Libertaire* du 3 octobre et dans lequel il commentait l'assassinat de Canovas, qu'Etiévant fut condamné comme contumax par le tribunal correctionnel de la Seine.

Par arrêté de M. Blanc, préfet de police, les agents Renard, Lebreton, Chapelle et le sous-brigadier Rousset, blessés en arrêtant Etiévant, sont élevés d'une classe avec traitement s'y rattachant à partir du 1^{er} février prochain.

A la « Verrerie ouvrière »

Le tribunal d'Albi, après avoir repoussé la demande d'enquête formulée par les défenseurs de la Verrerie ouvrière, met hors d'instance M. Aucouturier, et condamne M. Renard, comme président du conseil d'administration de la verrerie, et M. Charpentier, comme détenteur précaire et propriétaire apparent des immeubles de l'usine prolétarienne, à payer à chacun des ouvriers congédiés la somme de quinze cents francs à titre de dommages-intérêts.

Les trois ouvriers congédiés de la Verrerie ouvrière qui ont obtenu satisfaction du tribunal sur la question des dommages-intérêts, vont maintenant intenter une nouvelle action judiciaire à la Verrerie pour se faire payer leur quote-part sur les 44,000 francs formant le reliquat des fonds de la grève.

Le conflit à la frontière

La date du procès du chasseur français Galean, arrêté lors du guet-apens organisé par les gardes des chasses royales et dans lequel deux Français trouvèrent la mort, est fixée au 29 janvier prochain.

On sait que les gardes-chasse auteurs de cet odieux attentat, sous prétexte de légitime défense, n'ont pas été inquiétés.

Tures et Grecs

Le bruit suivant lequel l'Allemagne et la Russie seraient d'accord pour imposer la nomination du prince Georges comme gouverneur de la Crète, menaçant, en cas de refus de la part du sultan, de favoriser l'annexion de l'île à la Grèce, produit une grande sensation dans le monde musulman.

Un autre attentat anarchiste

A l'angle du boulevard St-Germain et du boulevard St Michel un individu a tiré sur un agent un coup de revolver. L'agent se précipita sur l'auteur de cette agression mais ne put parvenir à l'atteindre.

Il alla au poste de la rue des Grands-Augustins pour faire son rapport. A ce moment un coup de feu retentit et une balle de revolver ricocha sur le mur du poste passant entre ce mur et l'agent Milhau, de planton à la porte.

Milhau apercevant deux individus qui prenaient la fuite se précipita vers eux, et grâce à l'intervention de deux autres agents, les deux gredins ont pu être arrêtés.

L'un se nomme Camille Tripié âgé de 19 ans, l'autre Maurice Barnot âgé de 18 ans tous deux domiciliés à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

Inspection des écoles maternelles

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 14 janvier, Mme Thomas a été chargée, pour l'année 1898, de l'inspection générale des écoles maternelles du département du Lot.

Mines

Par arrêté de M. le Ministre des travaux publics, en date du 12 janvier, M. Chipart, ingénieur ordinaire des mines de 3^e classe, à Rodez, a été chargé du sous-arrondissement minéralogique de Bordeaux-Nord, en remplacement de M. Jacquiet, appelé à une autre destination.

Par arrêté du 14 janvier, M. Jardon, élève ingénieur ordinaire de 3^e classe, a été chargé du service du sous-arrondissement minéralogique de Rodez, en remplacement de M. Chipart.

Conseil de préfecture

M. Laparra, conseiller de préfecture, est désigné pour remplir pendant l'année 1898, les fonctions de vice président du Conseil de préfecture.

Le conseil de préfecture s'est réuni aujourd'hui, et a statué sur les affaires suivantes :

1^o Protestation contre les opérations électorales qui ont eu lieu à Saint-Cirq-Lapopie, le 9 janvier courant, en vue de l'élection d'un conseiller municipal ;

La protestation est rejetée.

2^o La congrégation de la Miséricorde, dite du Refuge, à Cahors, contre l'administration des contributions directes. Demande en réduction de la contribution foncière (bâties). L'affaire est mise en délibéré.

LES TABACS

NOS EXPERTS

VI

M. Miquel Jean

Est âgé de 44 ans. Il est maire et propriétaire à Espère.

Il est grand et maigre; cheveux coupés ras; moustache noire et assez mal soignée. — Pour nous il personnifie à peu près, l'idéal de la beauté masculine; pour d'autres — qui sont mal élevés — il justifie la théorie darwinienne.

M. Miquel est un très brave homme; c'est un excellent propriétaire qui a été, cette année, nommé expert titulaire sans avoir été expert suppléant...

Nous ne saurions trop applaudir à ce choix. M. Miquel, en effet, a rendu de très nombreux services à l'agriculture et au gouvernement républicain :

Il y a environ 3 ans, il a essayé de troubler les fêtes organisées à l'occasion du Comice agricole présidé par un délégué de M. le Préfet; il a

en sa qualité de maire d'Espère, ordonné, aux représentants du Gouvernement républicain, de ne pas pénétrer dans la commune dont il était le chef réactionnaire !...

L'administration vient de lui témoigner sa reconnaissance.

M. Miquel passe pour avoir beaucoup d'énergie... surtout lorsqu'il est conseillé par un de ses collègues d'une commune voisine... ! Nous sommes impatients de le voir à l'œuvre.

A. DONNELLI.

CAHORS

Avis

Depuis quelques jours, des travaux effectués en vue de l'écoulement des eaux, rue des Capucins prolongée, rendent impossible la nuit, comme le jour du reste, le passage sous le pont du chemin de fer. En effet, au milieu du chemin, les ouvriers font des fouilles et rejettent de chaque côté la terre et les grosses pierres qui proviennent de ces fouilles.

En plein jour, on peut encore passer, non sans difficulté, certes; mais le soir, en raison de l'obscurité, quelques chutes se sont produites; elles sont heureusement sans gravité.

Il serait urgent de remédier à un pareil état de choses; cette rue est assez fréquentée; non loin de là, en effet, se trouve une usine, et les ouvriers rentrant le soir chez eux pourraient être victimes de regrettables accidents.

Nous invitons tous ceux qui auront à passer, pendant la nuit, à l'endroit indiqué, à se munir provisoirement d'une lanterne, les ouvriers employés là n'ayant même pas l'élémentaire précaution d'en placer une sur cet amas de pierres, planches, et cailloux.

Nous savons, du reste, que les habitants de ce quartier font faire d'actives démarches auprès de la municipalité afin d'obtenir un bec de gaz.

Nos édiles ont trop à cœur les intérêts de leurs administrés pour ne pas prendre cette légitime demande en sérieuse considération.

Arrêté

Dernièrement, un chien atteint de la rage a mordu un grand nombre de ses congénères, aussi M. le maire de Cahors a-t-il pris l'arrêté suivant :

... Considérant qu'un chien atteint, ou au moins suspect de rage, a parcouru le territoire de notre commune et que dans l'intérêt de la sécurité publique il convient d'appliquer les mesures édictées en pareil cas par les articles 53 et 54 du règlement sus-visé,

« Arrêtons :

« Article premier. — Il est enjoint aux propriétaires de chiens qui ont été mordus par l'animal enragé dont il s'agit, de les faire abattre sans délai;

« Art. 2. — La circulation des chiens

qui ne seraient pas muselés ou tenus en laisse est absolument interdite, pendant six semaines, à partir de la publication du présent arrêté;

« Art. 3. — Les chiens trouvés errant sur la voie publique seront mis en fourrière et abattus, s'ils ne sont pas réclamés dans les quarante-huit heures.

« Art. 4. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis à M. le procureur de la République.

« Art. 5. — M. le commissaire de police et les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté. »

Bureau de recrutement de Cahors

AVIS

Les hommes de la classe de 1892 (services auxiliaires exceptés), sont invités à se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence porteurs de leur livret individuel dans un délai d'un mois, à partir du 23 janvier, pour y donner récépissé d'un document important.

Cahors, le 20 janvier 1898.

Le commandant de recrutement,
G. BATTISTI.

Nomination

Notre compatriote, M. Paul Mazuc, qui avait donné sa démission d'officier, pour raison de santé, vient d'être nommé percepteur à Saint-Bauzély (Aveyron).

Au palais

M. Saffroy, est nommé greffier au tribunal de 1^{re} instance de Cahors, en remplacement de M. Penaud, démissionnaire.

Acte de probité

M. Baille Jean-Louis, gendarme en retraite, ayant trouvé sur la voie publique une liasse de billets de la banque de France, formant une somme de six cents francs s'est empressé de les remettre à son propriétaire. Ce brave homme n'a même pas voulu accepter de récompense.

Un ouvrier porteur de cette somme l'avait perdue dans le parcours de la rue Jean-Caviolle à la gare; il était désespéré et craignait même d'être suspecté dans son honorabilité. Le voilà réhabilité par cet acte de probité.

Nos félicitations à M. Baille.

A qui le bracelet

Mercredi dernier, un bracelet d'une certaine valeur a été trouvé boulevard Gambetta, en face les galeries de Fontenilles, et déposé au commissariat de police, où on peut le réclamer.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES

Séance du 10 janvier 1898

Présidence de M. GREIL, président semestriel

Le Secrétaire général dépose les publications reçues.

MM. Combarieu et Dupuy présentent comme membre résident M. Toulouse, ar-

chitecte. Il sera procédé à son admission dans la prochaine séance.

M. Depeyre donne lecture du portrait humoristique de Cyrano de Bergerac, par Théophile Gautier, qui se trouve dans son volume « Les Grotesques. »

M. Greil continue la lecture du manuscrit « La Remise des Etats des monastères des filles religieuses du diocèse de Cahors (Le couvent de Ste-Claire). »

M. l'abbé Gary continue également la lecture du travail de M. l'abbé Filsac, « Notes sur Peyrilles. »

La séance est levée.

Tribunal correctionnel

Le tribunal correctionnel a statué, dans cette audience, sur les affaires suivantes :

Détention et usage de faux poids. — Cécile Granier, épouse Rastel-Buloy, bouchère à Puy-l'Evêque, qui s'est servie de faux poids, est condamnée à 25 fr. d'amende, par application de l'article 3 de la loi de 1851.

Délits de chasse. — De nombreux chasseurs sans permis, sont condamnés à des amendes de 25, 30 et 60 francs, à la remise du fusil ou à 50 fr. pour en tenir lieu.

Délit de pêche. — Philippe Magot, condamné un grand nombre de fois pour délit de pêche, a été encore surpris pêchant dans la rivière du Lot avec des engins prohibés. Il a aggravé son cas en se faisant accompagner par son fils Edouard. Le tribunal condamne Magot père à 40 fr. d'amende, son fils à 6 fr. d'amende et prononce la confiscation des engins.

Mandat de dépôt. — Le tribunal confirme le mandat de dépôt contre Jean Leymarie, âgé de 61 ans, né à Forges, canton d'Argentat (Corrèze), mis en état d'arrestation par la gendarmerie de Saint-Géry, sous la double inculpation de mendicité et de vagabondage.

Vol dans une église. — Elisabeth Keller, âgée de 27 ans, et Louise Gasser, âgée de 42 ans, vannières, sans domicile fixe, ont fouillé, dans la journée du 4 janvier, à l'aide d'une baguette enduite de glue, le tronc des âmes de l'Eglise de Capnié, commune de Flagnac.

M. Dufrière, substitut, souhaite la bienvenue à M^{re} Marraud, avocat stagiaire, qui paraît à la barre pour la première fois.

M^{re} Marraud remercie, et un peu ému, demande l'indulgence du Tribunal pour ses deux clientes. Elles sont condamnées à 15 jours de prison.

Vol à la tire et tentative de vol. — Joseph Kanal, âgé de 19 ans, et son frère Baptiste, âgé de 17 ans, marchands de chevaux, nés à Saintes (Charente-Inférieure), sont inculpés d'avoir tenté de voler, dans la soirée du 2 janvier, à la sortie du cirque, le porte-monnaie d'une dame Dablanquet, une montre au jeune Bélibens, qui était devant les baraques installées sur les allées Fénelon. Les prévenus qui ont énergiquement nié à l'instruction, se défendent d'une façon moins ferme à l'audience. La déposition des témoins ne laisse, en outre, aucun doute dans

LE COCHER 606

Première partie

I

APRÈS MINUIT

Et sanglotante, éperdue, elle le serrait dans ses bras, l'appelant, le suppliant de lui répondre.

Ce fut une secousse pour l'infortuné, qui devint livide. Alors, aussi défaite que lui, la femme roula sur le brancard et serait tombée si on ne l'eût retenue.

Du premier coup d'œil le cocher reconnut celle qui était montée dans sa voiture pour échapper aux poursuites de l'ivrogne qui la menaçait du couteau. Il s'informa, et chacun s'empressa de lui apprendre même ce qu'il ne demandait pas.

— C'est Adèle Favrot, une bien brave créature, lui dit-on, et qui méritait mieux. Son mari, celui qui git là sur le brancard, un bon ouvrier, un honnête homme aussi, mais un soiffeur. Ah ! s'il avait écouté sa femme, au lieu de la rosser quand elle le sermonait, il ne serait pas où il est !

— Mais enfin, demanda le cocher, est-ce le

vin qui l'a achevé ?

— Nous l'avons ramassé boulevard Clichy, dit l'un des hommes qui portaient le brancard, presque au bas de la rue Lepic. Il était étendu tout au long dans un ruisseau encombré de neige, au ras du trottoir. Il tenait un couteau dans sa main crispée et tachée de sang. Nous avons relevé sa tête, et il paraît avoir reçu un coup à la tempe, en tombant; c'est peut-être ce qui l'a tué.

Plus le cocher écoutait en regardant ce malheureux, plus il pensait :

— C'est mon ivrogne !

La femme demeurait penchée sur le mourant, qui avait l'air d'un cadavre, pleurant et l'embrassant toujours.

— Pauvre femme ! murmura le cocher elle veut le croire vivant !

Il s'empressa comme les autres pour la relever et l'engagea à laisser transporter le corps de son mari à son domicile.

— Espérez ! lui conseilla-t-il affectueusement; nous irons chercher le médecin et peut-être il en réchappera !

Adèle Favrot ne savait guère ce qu'on lui disait, ni qui pouvait lui parler ainsi.

Le cocher, aidé d'un homme de bonne volonté, prit le blessé par les épaules pendant qu'un autre lui soutenait les jambes. Ils entrèrent ainsi dans une maison voisine, qu'on leur désigna comme étant la demeure du malheureux.

Adèle Favrot les suivit, hébété, et soutenue par deux mégères qui jacassaient très haut et très vite. Tout ce monde, grossi de curieux,

arriva dans une chambre du rez-de-chaussée éclairée par la lueur vacillante d'une chandelle.

La chambre était petite et le lit y tenait une large place. On déposa l'homme sur des draps relativement assez propres.

Sa femme, un peu revenue à elle, se mit en devoir de le déshabiller et le cocher courut au poste de nuit.

Quand il revint, amenant un médecin qu'il avait eu toutes les peines du monde à réveiller, le rassemblement s'était dispersé, les badauds étaient partis, ne trouvant aucun aliment à leur curiosité. Le blessé n'avait pas fait un mouvement.

Adèle Favrot était seule avec une voisine qui gagnait prestement la porte en lui faisant des offres banales de service.

Lorsqu'elle vit le docteur cependant, elle s'arrêta et entra pour savoir son opinion. Celui-ci secoua la tête en regardant le malade d'un air stupéfait.

Il lui découvrit la poitrine, mit sa main sur son cœur et devant ses lèvres, et dit :

— Il est bien mal !

Et après avoir rédigé une ordonnance, il alla essayer de reprendre son somme interrompu.

Le cocher s'empara de l'ordonnance, et sortit de nouveau pour se rendre chez le pharmacien. Le difficile était de se faire servir, toutes les pharmacies étant fermées. Il dut frapper et agiter longtemps la sonnette avant qu'une voix ensommeillée se décidât à lui répondre avec humeur. Un jeune homme descendit et l'introduisit dans l'officine par une porte

bâtarde. Le médicament exigeait quelque préparation, et le bon cocher pensant à l'agonisant et à sa compagne éplorée trouvait le temps affreusement long.

Enfin on lui remit un flacon entouré d'un papier bleu et dûment cacheté.

— Cinq francs, annonça la voix froide de l'élève en pharmacie.

Le cocher ôta sans sourciller la pièce ronde de sa poche, et reprit à grand train le chemin de la pauvre demeure où il était attendu.

Il trouva Adèle Favrot seule, agenouillée au pied du lit de son mari et sanglotant.

— Courage ! dit-il, voici le remède.

On eut de la peine de faire avaler la première cuillerée au malade, qui avait les dents serrées. Cependant au bout d'un quart d'heure il soupira et, sans ouvrir les yeux, se mit à respirer régulièrement. Il opéra même un mouvement pour se retourner du côté de la muraille comme s'il voulait s'endormir.

Le cocher, à qui madame Favrot avait offert un siège, s'approcha du lit et assura à la femme que son homme dormait réellement.

Alors elle parut plus tranquille, et ses larmes qu'elle ne parvenait pas à contenir cessèrent de couler. Elle songea tout à coup qu'elle devait des remerciements à son bienfaiteur inconnu, et, comme si elle venait de le reconnaître, elle lui dit en lui tendant la main :

— C'est vraiment un très grand bonheur pour moi de vous avoir rencontré deux fois ce soir !...

(A suivre).

l'esprit du tribunal qui tient cependant compte du jeune âge des inculpés, en ne les condamnant qu'à 20 jours de prison chacun.

Tromperie sur la quantité de marchandise vendue. — Mme veuve Marguerite A..., bouchère à Cahors, inculpée de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue, au moyen de morceaux de carton placés sous le plateau des balances, est condamnée à 50 fr. d'amende.

Une intéressante affaire de chasse est renvoyée à quinzaine.

Les porcheries du faubourg Cabesstut

Judi 20 janvier, à 9 h. du matin, le tribunal de simple police s'étant réuni. M. le juge de paix, au début de l'audience, faisant droit aux conclusions du ministère public, s'est déclaré incompétent et a condamné Fourmier aux dépens.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 20 ET 23 JANVIER 1898
Le Drapeau (P. R.) Leroux.
Mireille (Ouvverture) Gounod.
Le Beau Danube Bleu (Valse) Strauss.
Mascarade (Airs de ballet) Lacôme.
La Friulseuse (Mazurka) Maignier.
De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 22 janvier 1898
Décès
Crocq Marie, Vve Gauthier, 74 ans, sans profession, rue de la Banque.
Cayre-Castel Jeanne-Agathe-Ida, 6 ans à l'hospice.

Voix aux réclames l'avis intéressant des Grands Magasins du Printemps

Arrondissement de Cahors

CATUS. — *L'uceterie* — Par arrêté préfectoral, en date du 22 janvier, M. Brugalières, Louis, juge de paix, propriétaire à Laberrie (Catus), précédemment en exercice, est nommé lieutenant de l'uceterie pour la campagne de 1898, dans l'arrondissement de Cahors.

CREMPS. — *Cantonniers.* — Par arrêté préfectoral, en date du 21 janvier, M. Lourmet, aspirant cantonnier domicilié à Cremps, est nommé cantonnier sur la route nationale n° 111, à la résidence de Cremps.

SAINT-MATRÉ. — *Foire.* — Notre foire du 20 janvier comme tous les ans, a été satisfaisante sous tous les rapports. Les divers foirails de la localité ont été bien approvisionnés. 700 paires de bœufs environ ont été amenés sur le foirail où il s'est traité grand nombre d'affaires, mais toujours à des prix assez rémunérateurs. Le foirail aux cochons était de même bien approvisionné. D'ailleurs c'est tous les ans, la plus belle foire de la contrée pour les porcs. Ils se sont presque tous vendus à des prix

variant entre 30 et 40 fr. les 50 kil. poids vif.

Les marchands étalagistes, en assez grand nombre, ont dû faire de bonnes recettes. En un mot bonne foire pour tout le monde. **Accident.** — Un bœuf ayant pris peur entraîna son propriétaire sur un parcours de 30 mètres, mais l'individu tomba et l'animal lui passa sur la tête et lui fit de fortes blessures aux joues et lui fendit une oreille.

FRAYSSINET-LE-GÉLAT. — *Incendie.*

Vendredi dernier, vers une heure du matin le tocsin a mis en émoi les habitants de Frayssinet-le-Gélat. C'était la grange de M. Soulayrés, propriétaire de la commune qui brûlait. En moins d'une demi-heure et malgré le dévouement louable des braves personnes accourues en grand nombre, l'immeuble qui contenait plusieurs centaines de quintaux de foin et de paille était la proie des flammes.

Grâce au sang-froid et au courage de MM. Boussac Auguste, Delrieu charbon et Contou meunier, qui ont été les premiers à donner l'alarme, les quatre bœufs qui étaient dans la grange ont pu être sauvés.

On comprend à quels dangers étaient exposés ces jeunes gens en allant détacher ces animaux effarouchés par les flammes et les craquements de la toiture, qui se produisaient de tous côtés.

Tout prouve que cet incendie est dû à une main criminelle.

Nous espérons que la justice, qui a d'ailleurs ouvert une enquête, découvrirait le mal-faiteur.

La veille vers six heures du soir, le propriétaire avait fermé à clé toutes les portes de la grange et les premiers accourus sur les lieux du sinistre constataient non sans étonnement, qu'une porte avait été fracturée et était restée entr'ouverte.

La population fait des vœux unanimes pour que le coupable soit trouvé. Elle compte sur le zèle et la vigilance de la justice.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a fait remettre, à l'occasion du 1^{er} janvier, à M. le maire de Figeac, une somme de 150 fr. pour les pauvres. Cette somme a été immédiatement versée à la caisse du bureau de bienfaisance.

Instruction publique. — Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, M. Thon, inspecteur de l'enseignement primaire (4^e classe), à Mirande, est nommé à Figeac (même classe), en remplacement de M. Reynat, nommé à Montluçon.

Ponts et chaussées. — Par décision de M. le Ministre des travaux publics, M. Théron, Paul, conducteur des ponts et chaussées de 3^e classe, précédemment en congé renouvelable, est autorisé à se charger de divers travaux communaux dans les départements du Lot et de l'Aveyron, à la résidence de Figeac.

SAINT-CÈRE. — *Conférence publique.* — M. Ségala, professeur de sciences à l'école primaire supérieure de notre ville, a fait, devant une salle comble, une conférence sur l'alcoolisme. Le succès du conférencier a été complet.

Nous rappelons que la conférence de M. Bazenant, directeur de l'école primaire supérieure, reste fixée à dimanche prochain 23 courant. Elle sera accompagnée de projections lumineuses.

ESPÉDAILLAC. — *Conférence agricole.*

Une conférence agricole sera faite dimanche prochain 23 janvier, à deux heures de l'après-midi à la mairie d'Espédailac, par M. Pezet, professeur d'agriculture. Sujet : « Culture du tabac ».

REYREVIGNES. — La médaille coloniale a été décernée à M. Couzy, Jean-Louis, de Reyrevignes.

Arrondissement de Gourdon

SOULLAC. — *Foire du 19 janvier.* — Belle foire, beaucoup de transactions, peu d'inventés. — Bœufs, de 50 à 65 fr.; moutons, de 60 à 72 fr.; porcs, de 33 à 45 fr.

L'intérêt de la journée s'est porté sur les porcs, qui sont toujours en hausse. A la foire précédente, pas un seul n'est resté inventé. Quelques-uns ont atteint 50 fr.

Les propriétaires ont remarqué qu'aux environs de la poste ils vendaient beaucoup plus cher et plus rapidement; aussi, avec raison, abandonnent-ils le foirail pour le boulevard.

VAYRAC. — Nous recevons la lettre suivante :

Dans le numéro du 16 janvier de la *Croix du Lot*, un inconnu qui signe « un vrai patriote » essaye d'attaquer vivement la municipalité de Vayrac, et en particulier l'adjoint et le maire.

On nous reproche, à M. Gay et à moi-même d'être l'un limonadier, l'autre coiffeur. On ne répond pas à de telles attaques ! Nous avons mieux à faire, du reste, que de polémiquer avec la *Croix*.

Nous avons promis à nos électeurs de consacrer toute notre énergie à la bonne gestion des affaires communales. Nous ne faillirons pas à notre tâche et les habitants de Vayrac nous conserveront leur estime et leur confiance.

Quant aux appréciations de la *Croix*, elles ne sauraient nous importer.

Quand on a l'estime de ses concitoyens, on aurait tort de s'inquiéter des élucubrations d'un... inconnu qui paraît enrager de dépit !

Veillez agréer, etc.
GRANOUILAC.

CANIAC. — *Morts subites.* — Le nommé Calmon Pierre, en allant conduire son troupeau au pâturage est tombé foudroyé par une attaque d'apoplexie. Il était âgé de 72

ans, habitait au hameau de Jouiny, commune de Caniac.

Dans la même commune, trois jours plutôt, un autre homme d'un certain âge est également tombé foudroyé au café.

SOULOMÈS. — *Vol.* — Dans la nuit du 2 janvier, un beau chien courant a été détaché et pris. Depuis il n'y plus reparu et malgré les recherches, aucune trace n'a été découverte. S'il est rendu à son maître, une bonne récompense est promise. Si l'on pouvait fournir quelques renseignements, qu'on veuille bien les transmettre par l'intermédiaire du *Journal du Lot*.

Signalement : robe café, poils forts ; une raie blanche partant de la nuque descendant jusqu'au museau orne le front ; la pointe des 4 pattes est blanche ; la conformation du corps, parfaite ; la queue très fine et l'extrémité un peu blanche. Bonne taille.

BULLETIN FINANCIER

Le Marché est encore hésitant ; on a beaucoup parlé de la séance de demain à la Chambre, et bien que, on s'accorde généralement à penser que le ministère sortira vainqueur de cette nouvelle attaque, on s'abstient tout de même de prendre position.

Nous retrouvons les cours de nos rentes sans changement, le 3 0/0 à 103.02, le 3 1/2 à 107.25. L'amortissable cependant a baissé de 10 c. à 100.80. La Banque de France cote 3535.

Le Crédit Foncier est ferme à 655, Le Crédit Lyonnais à 818, le Comptoir National d'Escompte à 593 et la Société Générale à 542.

Le Suez a passé de 3402 à 3405 ; Les Chemins français clôturent : le Lyon à 1835, le Nord à 2050 et l'Orléans à 1842.

Sauf l'Italien qui recule de 94.02 à 93.92, les autres rentes étrangères n'ont pas sensiblement varié. Le Turc a repris de 2 c. à 22.25, la Banque Ottomane de 1.50 à 555.50.

L'Extérieure a passé de 60 11/16 à 60 13/16, le Portugais cote 20 5/16.

Le Russe 3 0/0 1891 à 94.70 est en hausse de 10 c., le Russe 4 0/0 de 5 c. à 102.80.

INSTITUT des BÉGAÏEMENTS de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le BÉGAÏEMENT ET TOUS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION le 7 février DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.

ASPERGES ARGENTEUIL
Echantillon : 25 cent.
Envoi gratuit de la Méthode de culture à tout Lecteur du Journal du Lot qui enverra la coupe de cette annonce à M. C. LANSON, Argenteuil (S.-et-O.), 660 100 Griffes franco en gare.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
MAIS DES Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Méd. Spéc., ancien Aide-Major des Hôpitaux M^{ts}, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

LE SEQUESTRE

PAR JULES DE GASTYNE

Première partie

I

Elle était surtout ravissante à cette heure où nous la présentons à nos lecteurs, encore rosée de la chaleur du sommeil, l'haleine fraîche, le regard reposé et calme, la lèvre souriante, l'esprit plein de gaieté et de chansons, s'épanouissant sous le soleil, dont un rayon venait enfin d'atteindre la tabatière, mettant dans la chambrette une raie lumineuse dans laquelle les grains de poussière dansaient.

Il y avait plusieurs mois que Louise ou plutôt Lili — car elle n'était connue dans la maison que sous ce sobriquet — avait perdu sa mère, dans cette chambre même où elle était maintenant... sa mère morte presque de chagrin, après une vie de privations et de dévouement... Elle était restée toute seule, sans amis, sans autre protecteur que la concierge, que nous venons de voir chez elle, et le jeune

homme dont il a été question plus haut. Ce garçon, son ancien voisin, avait été l'ami, le compagnon de misère de la mère et de l'enfant.

Il avait vécu dans une mansarde, près de celle qu'elles habitaient elles-mêmes, et ne les avait jamais oubliées depuis qu'il gagnait plus d'argent, qu'il avait un emploi plus rémunérateur... Tous les dimanches et tous les jours de fêtes, il accourait dès le matin chez Lili et l'emmenait promener aux environs de Paris, en tout bien, tout honneur, comme deux fiancés qui doivent s'épouser et qui se respectent...

C'était à lui que la jeune fille pensait en faisant sa toilette... Elle pensait que deux jours à peine la séparaient encore du dimanche, qu'elle le verrait et qu'ils iraient loin, bien loin... Ils devaient pousser leur excursion jusqu'à Versailles... Cela avait été décidé le dimanche précédent.

Mais, en attendant, il fallait aller travailler. Pourvu que le temps ne changeât pas d'ici dimanche.

De temps à autre, la jeune fille, tout en tordant ses épais cheveux, jetait un coup d'œil vers le carré d'azur que lui laissait voir son étroite fenêtre... Quelques flocons blancs de nuages semblables à des duvets de cygne, tachaient à peine sa surface éclatante...

Le ciel était au beau pour longtemps. Dimanche, ils auraient une journée splendide.

A ce moment, huit heures sonnèrent au clocher de l'église voisine.

Lili fit un mouvement effaré.

— Huit heures déjà !... Comme le temps passe !...

Elle jeta un regard rapide à la petite glace accrochée près de son lit, plaça un chapeau de paille orné d'une simple fleur sur ses épais cheveux savamment échafaudés, arrangea les plis de sa robe qu'elle venait de mettre, avala la tasse de lait que la concierge lui avait versée et passait déjà à son bras le petit sac à ouvrage qui ne la quittait jamais, quand un bruit de pas rapides se fit entendre dans l'escalier... On eut dit un homme poursuivi qui se sauvait.

Lili, surprise, presque effrayée, entrebaila sa porte pour regarder ; mais avant qu'elle ait pu la refermer, un homme se jetait chez elle, éperdu, échevelé, hagard, la figure sanglante.

La jeune fille poussa un cri de frayeur instinctif.

Elle allait demander du secours, quand l'homme lui prit le bras.

— Je vous en prie, mademoiselle, ne criez pas, ne me perdez pas !... Je ne veux pas vous faire du mal.

La voix était si suppliante... on lisait tant de douleur dans l'accent et sur le visage de l'inconnu, que Lili n'appela pas.

Les yeux du malheureux étincellaient.

En parlant, il avait regardé la tabatière comme s'il avait voulu y grimper et se jeter en bas.

La jeune fille, interdite, ne savait que penser, que croire, que dire...

Elle examinait l'inconnu avec un regard où il y avait à la fois de la compassion et un reste de terreur !

Qu'avait fait cet homme pour être obligé de fuir ainsi ?

Si c'était un criminel, un assassin, auquel elle allait donner asile ?

L'étrange visiteur sembla lire dans sa pensée, car il ajouta :

— Ne craignait rien, je ne suis pas un criminel... je ne suis pas un coupable, je suis une victime,

L'aspect de l'inconnu était étrange. Il était vêtu d'un paletot noir, avait au cou, en guise de cravate, un collier de drap noir comme en portent les ministres protestants. Ses cheveux étaient coupés court. Il ne portait pas sa barbe, mais son visage, n'ayant pas été rasé sans doute depuis longtemps, était hérissé de poils gris et rudes qui lui donnaient un aspect farouche. Ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire et avaient une expression hagarde comme des yeux de fou. L'a chemise était sale débraillée, les chaussures boueuses... Pas de coiffure.

Jamais Lili n'avait vu quelqu'un vêtu de cette façon.

Elle se perdait en conjectures. Elle ne savait plus ce qu'elle devait faire, puis l'heure de gagner son atelier approchait.

(A suivre.)

Bourse de Paris

Table of stock market prices for various commodities and bonds, including columns for 'COMPTANT' and 'TERME'.

Chemins de fer et Ville de Paris

Table of railway fares and prices for various routes and services, including 'Est-Algérien', 'Midi', and 'Nord'.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 20 Janvier. Vaso Nacla : Chronique mondaine. — Michel Thivars. — Monsieur Archipel, Utilitaire. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Jean Rameau : Le cœur de Régine (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Léon Tolstoï : Le Roman du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

LA NATURE, Revue des sciences illustrées. Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain Paris). — Sommaire du n° 1286, du 22 janvier 1898. Le Falon de Touraine, par Jacques Rougé. — Enrichissement par l'acétylène du gaz de houilles pauvres, par J. Laffargue. — La production du miel en Tunisie, par L. Dubar. — Marbre noir artificiel, par P. de M. — La dissémination des rayons X, par Abel Buguet. — Le Gul, par H. de P. — La plombagine comme lubrifiant, par B. — Une ville de chemins de fer, par D. B. — La manufacture des Gobelins à l'Exposition de 1900, par Ch.-Er. Guignet. — Le tir des canons de marine. — Chronographe à lumière polarisée, par L. Elbée. — Papiers à rouleaux, par J. Lebon. — Chronique. — Académie des Sciences; séance du 17 janvier 1888, par Ch. de Villedeuil. — Photographie sans lumière, par L. Hartz. — Un tricycle-fauteuil de malade, par M. Ledant.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Advertisement for H. Fabre's 'Baro-Thermomètre', featuring an illustration of the instrument and text describing its features and accuracy.

MAISONS RECOMMANDÉES

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS P. BOURGET Mécanicien-Chirurgien Dentiste Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g. Prothèse et Réparations Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours. Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour. Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large. A l'occasion du premier de l'an Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute per-

CHEMIN DE FER D'ORLEANS SERVICE D'HIVER

Large railway schedule table with multiple columns for routes (e.g., De Paris à Toulouse, De Toulouse à Paris, De Cahors à Libos) and train types (Express, Direct, Omnibus).

sonne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis. La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

Grands Magasins du Printemps - Paris VIENT DE PARAÎTRE Le Catalogue spécial de Blanc, Toiles, Draps, Linge de table et de toilette, Mouchoirs, Rideaux, Trousseaux, Layettes, Lingerie, etc. Les personnes qui ne l'auraient pas encore reçu sont priées d'en faire la demande à MM. JULES JALUZOT et C^{ie}, à Paris, l'envoi leur en sera fait gratis et franco.

AVIS Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste. Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Advertisement for 'USINE A BRIVE' and 'H. FABRE' watchmaker, featuring an illustration of a bicycle and text about watchmaking and jewelry services.

PRIME MUSICALE GRATUITE PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.